

RUBRIQUE 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : TRADES-MARKER®
 Synonymes : TRADES-MARKER® Black, Yellow, Red, White, Orange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage
 Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746
 Phone: (847) 956-7600
 Fax: (847) 956-9885
 E-mail: customer_service@laco.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS-US**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS-US**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

15% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Oral)
 15% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Cutané)
 15% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
titanium dioxide substance with OEL values	(n° CAS) 13463-67-7	40 White 5 Red 15 Yellow 10 Orange	Non classé
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	40 Black	Carc. 2, H351
Kaolin substance with OEL values	(n° CAS) 1332-58-7	25 Yellow, Orange 10 Red	Non classé
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes substance with OEL values	(n° CAS) 8002-74-2	15	Non classé
Silica gel substance with OEL values	(n° CAS) 112926-00-8	0 – 1 Orange 0 – 1.5 Yellow 0 – 0.5 Red 0 – 4 White	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Produits incompatibles : Oxydants forts.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TRADES-MARKER®		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; nausea
OSHA	Non applicable	
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	2 mg/m ³
Silica gel (112926-00-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	80 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 ppm
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	6 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière respirable)
titanium dioxide (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A3
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière totale), (note1)
Kaolin (1332-58-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(poussière total,note1)
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Aucune sous utilisation normale.

Protection oculaire : Aucune en utilisation normale.

Protection des voies respiratoires : Aucune en utilisation normale.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 50 - 65 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: > 1
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Non classé

Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
-------------------	--------------

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Silica gel (112926-00-8)	
DL50 orale rat	> 22500 mg/kg

titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6.82 mg/l/4h

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l

Silica gel (112926-00-8)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l 96 h

Kaolin (1332-58-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

TRADES-MARKER®	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Kaolin (1332-58-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TRADES-MARKER®	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

TRADES-MARKER®	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé.

TDG

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ou le mélange ne contient pas de produits chimiques produits chimiques toxiques ou supérieure à la concentration de minimis applicable tel que spécifié dans la norme 40 CFR §372.38 (a) sous réserve des exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund Amendments et Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372.

15.2. Réglementations internationales

Directives nationales

TRADES-MARKER®

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES)

15.3. Les réglementations américaines

TRADES-MARKER®

Réglementations nationales ou locales

Letitanium dioxide présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.
Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.
Californie Prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.

California Proposition 65 - This product contains, or may contain, trace quantities of a substance(s) known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm

Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Silica gel (112926-00-8)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

TRADES-MARKER®

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

titanium dioxide (13463-67-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Kaolin (1332-58-7)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H351	Susceptible de provoquer le cancer
------	------------------------------------

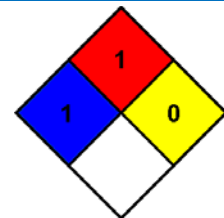
Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Danger pour la santé NFPA : 1 - Une exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des lésions résiduelles légères, même en l'absence de tout traitement.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Devant être préchauffé pour s'enflammer.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même en cas d'exposition à un incendie, et ne réagit pas avec l'eau.



SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit